



# Enviro-accès Experts GES

---

## **RAPPORT DES ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION GES 2013 DE GAZIFÈRE**

*effectuées dans le cadre du Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec*

---

Par :

### **ENVIRO-ACCÈS INC.**

85, rue Belvédère Nord, bureau 150  
Sherbrooke (Québec) J1H 4A7  
Tél. : (819) 823-2230  
Télé. : (819) 823-6632  
[www.enviroaccess.ca](http://www.enviroaccess.ca)

Pour :

### **GAZIFÈRE**

Julie-Christine Lacombe  
Coordonnatrice, programmes d'efficacité énergétique  
706, boulevard Gréber  
Gatineau, Québec, J8V 3P8  
Téléphone : 819 776-7798  
[julie-christine.lacombe@gazifere.com](mailto:julie-christine.lacombe@gazifere.com)

Version 1

## TABLE DES MATIÈRES

AVIS DE VÉRIFICATION.....	1
1 MISE EN CONTEXTE .....	1
2 COORDONNÉES.....	2
3 DÉTAILS DE LA VÉRIFICATION .....	3
3.1 Objectifs.....	3
3.2 Éléments de la vérification.....	3
3.3 Organisme d'accréditation .....	3
3.4 Méthodologie .....	4
4 CONCLUSIONS DE LA VÉRIFICATION.....	5
4.1 Questions en suspens, demandes d'action corrective non résolues et demandes d'action à entreprendre issues de la dernière vérification .....	5
4.2 Échantillonnage, analyse et mesure.....	5
4.3 Calibration et entretien des instruments .....	5
4.4 Méthodologies de calcul des émissions de GES .....	5
4.5 Exactitude des données .....	6
4.6 Recalcul des émissions de GES .....	6
4.7 Conservation des données et accès aux enregistrements et documents.....	7
4.8 Contrôle qualité sur le traitement des données et sur les calculs .....	7
4.9 Conformité de la déclaration GES .....	7
5 SOMMAIRE DES DEMANDES D'ACTION À ENTREPRENDRE .....	8
6 SOMMAIRE DES OPPORTUNITÉS D'AMÉLIORATION.....	8
7 DÉCLARATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS .....	8
8 DOSSIERS DE VÉRIFICATION.....	8
9 FAITS DÉCOUVERTS APRÈS LA VÉRIFICATION.....	8

## LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

TABLEAU 1: COORDONNÉES DE L'ÉMETTEUR ET DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION... 2	
TABLEAU 2: ÉLÉMENTS DE LA VÉRIFICATION .....	3
TABLEAU 3: RÉSULTAT DU RETRAÇAGE DES DONNÉES .....	6

## ANNEXES

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

PERSONNES INTERVIEWÉES AU COURS DE LA VISITE

DÉCLARATION GES 2013 DE GAZIFÈRE

## AVIS DE VÉRIFICATION

27 juin 2014

### **Au(x) gestionnaire(s) de :**

#### **GAZIFÈRE**

706, boulevard Gréber

Gatineau, Québec, J8V 3P8

Enviro-accès inc. (Enviro-accès) a été retenue par Gazifère afin de vérifier, en tant que tierce partie indépendante, la déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'organisation en tant que distributeur de gaz naturel, telle que soumise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). La déclaration GES a été préparée selon les exigences du *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère* (RDOCÉCA) du MDDELCC et couvre la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013. Gazifère a déclaré un total de 263 294 tCO<sub>2</sub> pour la période visée.

La portée de la vérification comprenait la distribution de carburants et de combustibles au sens de la partie QC.30.1. de l'annexe A.2 du RDOCÉCA et le type de GES suivant : CO<sub>2</sub>. Les émissions de GES autres que celles générées par la distribution de gaz naturel (procédés et équipements utilisés pour le transport et la distribution de gaz naturel [QC.29 de l'annexe A.2 du RDOCÉCA]) n'étaient pas incluses à la portée de la vérification.

La vérification a été conduite conformément à la norme ISO 14064-3:2006 afin d'atteindre un niveau d'assurance raisonnable. Les objectifs de la vérification étaient de confirmer que la déclaration GES est conforme aux exigences du RDOCÉCA et que le calcul des émissions de GES déclarées pour Gazifère est exempt d'écarts importants. Les critères de vérification étaient les exigences du RDOCÉCA, tel que publié le 27 décembre 2013 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ainsi, l'équipe de vérification a examiné les documents fournis par Gazifère et a exécuté les procédures suivantes :

- ✓ évaluation de la conformité aux exigences en matière d'échantillonnage, d'analyse et de mesure;
- ✓ évaluation de la conformité aux exigences en matière de calibration et d'entretien des instruments servant à la mesure des données GES;
- ✓ évaluation des méthodologies de calcul des émissions de GES utilisées, incluant les facteurs d'émission et les exclusions applicables;
- ✓ retraçage et recoupement des données utilisées pour le calcul des émissions de GES déclarées;
- ✓ recalcul des émissions de GES déclarées;

- ✓ évaluation de la conservation des données et des accès aux enregistrements et documents relatifs au processus de déclaration;
- ✓ évaluation de la conformité de la déclaration GES avec les exigences générales du RDOCÉCA applicables à Gazifère.

Les données corroborant la déclaration GES sont de types historiques et proviennent de mesures effectuées par Gazifère.

Enviro-accès conclut avec un niveau d'assurance raisonnable que la déclaration des émissions de GES 2013 de Gazifère, telle qu'attestée en ligne, est exempte d'écarts importants et conforme aux exigences de vérification.

---

**Manon Laporte**

Présidente-directrice générale

Enviro-accès inc.

Numéro d'accréditation au Conseil canadien des normes : 1009-7/2

## 1 MISE EN CONTEXTE

Gazifère est une compagnie privée, filiale d'Enbridge Inc, qui emploie 84 employés. Implanté depuis 1959 en Outaouais, Gazifère est l'un des deux distributeurs de gaz naturel au Québec. Desservant plus de 38 500 clients résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels, Gazifère possède et exploite 885,6 km de réseau gazier.

La majorité des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont générées par l'utilisation (combustion) du gaz naturel par les clients de Gazifère. Cette portion représente la partie « distributeur de carburant » de la déclaration GES de Gazifère.

Le *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère* (RDOCÉCA) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) oblige Gazifère à produire annuellement une déclaration de ses émissions de GES et encadre la plupart des aspects reliés à cette déclaration. Pour la période 2013, Gazifère a déclaré un total de 263 294 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>éq) pour la portion « distributeur de carburant ».

Gazifère doit fournir un rapport des activités de vérification de sa déclaration d'émissions effectuées par un organisme accrédité ISO 14065 pour cette portion « distributeur de carburant ». La portion « grand émetteur » n'a pas été vérifiée, car le seuil de vérification n'est pas dépassé pour la période 2013<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Se référer à l'article 6.6 6° du RDOCÉCA pour plus de détails

## 2 COORDONNÉES

Tableau 1 : Coordonnées de l'émetteur et de l'organisme de vérification

<p><b>INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION VÉRIFIÉE</b></p>	<p><b>Gazifère</b> 706, boulevard Gréber Gatineau, Québec, J8V 3P8</p>
<p><b>COORDONNÉES DE LA PERSONNE CONTACT À L'ORGANISATION VÉRIFIÉE</b></p>	<p><b>Julie-Christine Lacombe</b> Coordonnatrice, programmes d'efficacité énergétique 706, boulevard Gréber Gatineau (Québec) J8V 3P8 Tél. (819) 776-7798 <a href="mailto:julie-christine.lacombe@gazifere.com">julie-christine.lacombe@gazifere.com</a></p>
<p><b>REPRÉSENTANT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION</b></p>	<p><b>Manon Laporte</b> Présidente-directrice générale Enviro-accès inc. 85, rue Belvédère Nord, bureau 150 Sherbrooke (Québec) J1H 4A7 Tél. (819) 823-2230, poste 26 <a href="mailto:mlaporte@enviroaccess.ca">mlaporte@enviroaccess.ca</a></p>
<p><b>ÉQUIPE DE VÉRIFICATION</b></p>	<p><b>Vérificateur en chef :</b> Dominic Beaulieu, ing., GHG-V, GHG-IQ 85, rue Belvédère Nord, bureau 150 Sherbrooke (Québec) J1H 4A7 Tél. (819) 823-2230, poste 22 <a href="mailto:dbeaulieu@enviroaccess.ca">dbeaulieu@enviroaccess.ca</a></p> <p><b>Vérificateur :</b> Mathieu Muir, ing., M. Env., GHG-IQ 85, rue Belvédère Nord, bureau 150 Sherbrooke (Québec) J1H 4A7 Tél. (819) 823-2230, poste 33 <a href="mailto:mmuir@enviroaccess.ca">mmuir@enviroaccess.ca</a></p> <p><b>Réviseur interne :</b> Nicolas Vincent, ing., M. Env., GHG-V, PA LEED BD+C 225, avenue du Président-Kennedy, local 2150 Montréal (Québec) H2X 3Y8 Tél. (514) 284-5794, poste 21 <a href="mailto:nvincent@enviroaccess.ca">nvincent@enviroaccess.ca</a></p>

### 3 DÉTAILS DE LA VÉRIFICATION

#### 3.1 OBJECTIFS

Le principal objectif de la vérification consiste à exprimer une opinion à savoir si la déclaration GES 2013 de Gazifère est conforme aux exigences du RDOCÉCA et si l'information rapportée au niveau des émissions de GES est fiable et exempte d'écarts importants.

#### 3.2 ÉLÉMENTS DE LA VÉRIFICATION

Tableau 2: Éléments de la vérification

<b>NIVEAU D'ASSURANCE</b>	Raisonnable
<b>PORTÉE DE LA VÉRIFICATION</b>	<b>Entreprise visée (considérée comme un établissement au sens de l'article 6.1. du RDOCÉCA)</b> Gazifère
	<b>Champs d'application</b> Distribution de carburants et de combustibles au sens de l'article QC.30.1. du RDOCÉCA
	<b>Sources d'émission</b> Utilisation des carburants et combustibles distribués pour consommation au Québec, en excluant les carburants et les combustibles, autres que les essences automobiles ou le carburant diesel pour fins de transport, utilisés par un émetteur pour ses établissements visés au premier alinéa de l'article 2 du RSPEDE et qui est tenu de couvrir ses émissions de gaz à effet de serre en vertu de l'article 19 de ce règlement
	<b>Types de GES</b> CO <sub>2</sub>
	<b>Période couverte</b> 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013
<b>SEUILS D'IMPORTANCE RELATIVE</b>	5 % ou 25 000 tCO <sub>2</sub> éq
<b>CRITÈRES</b>	Exigences du RDOCÉCA, tel que publié le 27 décembre 2013 <sup>2</sup> et entré en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2014

#### 3.3 ORGANISME D'ACCREDITATION

Enviro-accès a été accréditée selon la norme ISO 14065 par le Conseil canadien des normes (CCN) dans le cadre du « Programme d'accréditation pour les gaz à effet de serre (PAGES) » le 29 juillet 2011. La portée de l'accréditation d'Enviro-accès inclut le secteur « Services ». Les coordonnées du CCN sont présentées ci-dessous :

**Conseil canadien des normes**  
270, rue Albert, bureau 200  
Ottawa (Ontario) K1P 6N7

Tél. : (613) 238-3222  
Télec. : (613) 569-7808  
Courriel : [info@ccn.ca](mailto:info@ccn.ca)

<sup>2</sup> En ligne : [http://www.mddefp.gouv.qc.ca/air/declar\\_contaminants/reglement-mod201309.htm](http://www.mddefp.gouv.qc.ca/air/declar_contaminants/reglement-mod201309.htm)

### 3.4 MÉTHODOLOGIE

La vérification a été effectuée selon les principes et lignes directrices de la norme *ISO 14064-3:2006 — Spécifications et lignes directrices pour la validation et la vérification des déclarations des gaz à effet de serre*. Le calendrier d'exécution des principales étapes de la vérification est présenté ci-dessous.

✓ Présentation de l'offre de services :	16 décembre 2013
✓ Confirmation du mandat de vérification:	30 avril 2014
✓ Revue de documentation, préparation des plans de vérification et d'échantillonnage :	1 <sup>er</sup> mai 2014
✓ Visite de l'organisation visée :	2 mai 2014
✓ Analyse des données et informations :	5 au 15 mai 2014
✓ Révision interne et préparation du rapport préliminaire :	30 mai 2014
✓ Envoi du rapport final :	27 juin 2014

Ainsi, l'équipe de vérification a examiné les documents fournis par Gazifère et a exécuté les procédures suivantes :

- ✓ évaluation de la conformité aux exigences en matière d'échantillonnage, d'analyse et de mesure;
- ✓ évaluation de la conformité aux exigences en matière de calibration et d'entretien des instruments servant à la mesure des données GES;
- ✓ évaluation des méthodologies de calcul des émissions de GES utilisées, incluant les facteurs d'émission;
- ✓ retraçage et recoupement des données utilisées pour le calcul des émissions de GES;
- ✓ recalcul des émissions de GES déclarées;
- ✓ évaluation de la conservation des données et des accès aux enregistrements et documents relatifs au processus de déclaration;
- ✓ évaluation de la conformité de la déclaration GES avec les exigences générales du RDOCÉCA applicables à Gazifère.

Une seule version de la déclaration GES a été soumise à l'équipe de vérification le 25 avril 2014.

## 4 CONCLUSIONS DE LA VÉRIFICATION

### 4.1 QUESTIONS EN SUSPENS, DEMANDES D'ACTION CORRECTIVE NON RÉSOLUES ET DEMANDES D'ACTION À ENTREPRENDRE ISSUES DE LA DERNIÈRE VÉRIFICATION

Il s'agit de la première vérification pour Gazifère. Il n'y avait donc pas de questions en suspens ou de demandes non résolues.

### 4.2 ÉCHANTILLONNAGE, ANALYSE ET MESURE

Les compteurs de Gazifère sont localisés chez les clients qui consomment du gaz naturel. Les volumes de gaz naturel distribué par Gazifère utilisés pour le calcul des émissions de GES déclarées proviennent de ces compteurs.

Enviro-accès conclut que Gazifère a mesuré les quantités de gaz naturel distribué conformément à l'article QC.30.4 2° du deuxième alinéa du RDOCÉCA.

### 4.3 CALIBRATION ET ENTRETIEN DES INSTRUMENTS

Enbridge est responsable de l'entretien et de la calibration de l'ensemble des compteurs servant à déterminer la quantité de gaz naturel distribué par Gazifère. Enbridge est accrédité par *Mesures Canada* et répertorié officiellement sur le site de *Mesures Canada*<sup>3</sup> comme un organisme accrédité actif.

Enviro-accès conclut que les instruments utilisés pour les mesures de quantité de gaz naturel distribué sont calibrés conformément aux exigences de l'article QC.30.4 2° du premier alinéa du RDOCÉCA.

### 4.4 MÉTHODOLOGIES DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE GES

Gazifère compte parmi ses clients trois émetteurs visés au premier alinéa de l'article 2 du *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* (RSPÉDE) et qui sont tenus de couvrir leurs émissions de GES. Une vérification de la liste des clients de Gazifère, de même que des quantités de gaz naturel livré à ces émetteurs assujettis a été faite pour identifier toute omission dans la déclaration GES. Tous les volumes de gaz naturel livré aux émetteurs assujettis ont été déduits du volume total livré en 2013 par Gazifère, ce qui est conforme à l'article QC.30.3 (Équation 30-2) du RDOCÉCA.

Gazifère utilise le facteur d'émission prescrit par le RDOCÉCA. De plus, les volumes de gaz naturel utilisés pour le calcul des émissions de GES sont ajustés aux conditions de référence prescrites par le RDOCÉCA, soit 20 °C et 101,325 kPa.

Enviro-accès conclut que la méthodologie de calcul utilisée par Gazifère est conforme au RDOCÉCA.

---

<sup>3</sup> <http://www.ic.gc.ca/eic/site/mc-mc.nsf/fra/lm00527.html#g-ag1>

## 4.5 EXACTITUDE DES DONNÉES

Le retraçage des données utilisées par Gazifère pour calculer ses émissions de GES a été fait. Les types de données et les résultats sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 3: Résultat du retraçage des données

Type de données	Résultats
Quantité de gaz naturel distribué aux établissements visés par le SPEDE	Gazifère a établi la liste des établissements visés par le SPEDE auxquels il distribue du gaz naturel en utilisant la « Liste des établissements visés par le RSPEDE au 1 <sup>er</sup> janvier 2013, et des émissions de GES déclarées et vérifiées pour l'année 2012 » publiée par le MDDELCC. L'équipe de vérification a confirmé les quantités vendues avec deux de ces trois établissements visés. Ces valeurs ont été comparées avec les valeurs apparaissant dans la base de données utilisées pour la quantification des émissions de GES déclarées. Aucune divergence n'a été relevée.
Quantité de gaz naturel distribué pour consommation au Québec	<p>Gazifère détermine la quantité totale de gaz naturel distribué pour consommation au Québec à partir du volume total facturé à ses clients. Les volumes facturés sont mesurés par des compteurs (typiquement un compteur par client) qui alimentent directement la base de données de Gazifère.</p> <p>Le seul fournisseur de gaz naturel de Gazifère est Enbridge. La quantité de gaz naturel qu'Enbridge a vendue à Gazifère en 2013 a été confirmée par Enbridge. L'écart entre la quantité achetée par Gazifère et la quantité vendue est de 1,3 % et est expliqué par Gazifère comme étant la quantité de gaz perdu. Gazifère a démontré qu'un écart de 1 % est considéré comme acceptable par la Régie de l'énergie. L'écart de 1,3 % est donc considéré comme acceptable car il inclut les émissions fugitives du réseau, les pertes de gaz naturel dues aux bris, le gaz naturel utilisé pour remplir les nouvelles conduites et le gaz naturel brûlé pour chauffer le bâtiment de Gazifère.</p>

Enviro-accès conclut que les données servant aux calculs des émissions de GES sont exemptes d'écarts importants.

## 4.6 RECALCUL DES ÉMISSIONS DE GES

Un recalcul de l'ensemble des émissions de GES déclarées par Gazifère a été fait. Il n'y avait aucune divergence entre le résultat du recalcul et les émissions déclarées par Gazifère.

Enviro-accès conclut que le calcul des émissions de GES déclarées par Gazifère est exempt d'écarts importants.

#### **4.7 CONSERVATION DES DONNÉES ET ACCÈS AUX ENREGISTREMENTS ET DOCUMENTS**

Le système de conservation des données de Gazifère est en place depuis 2009 et les données peuvent être retracées jusqu'en 2007. L'équipe de vérification a confirmé que les données et informations servant à la déclaration GES sont conservées pour un minimum de sept ans, ce qui est conforme à l'article 7.1 du RDOCÉCA.

#### **4.8 CONTRÔLE QUALITÉ SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES ET SUR LES CALCULS**

Gazifère a mis en place certains contrôles qui permettent d'assurer la qualité des données servant au calcul des émissions de GES. De plus, seul l'équipe de la comptabilité a accès à ces données.

Enviro-accès conclut que le contrôle qualité sur le traitement des données GES et sur les calculs est pertinent et suffisant pour les besoins de déclaration.

#### **4.9 CONFORMITÉ DE LA DÉCLARATION GES**

La déclaration GES de Gazifère a été revue. Enviro-accès conclut que la déclaration est conforme aux exigences du RDOCÉCA.

## **5 SOMMAIRE DES DEMANDES D'ACTION À ENTREPRENDRE**

Aucune demande d'action à entreprendre n'est émise pour la prochaine période de vérification.

## **6 SOMMAIRE DES OPPORTUNITÉS D'AMÉLIORATION**

Aucune opportunité d'amélioration n'est émise pour la prochaine période de vérification.

## **7 DÉCLARATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Le RDOCÉCA prescrit, à l'article 6.10, une série d'exigences concernant les conflits d'intérêts entre l'émetteur, ses dirigeants, l'organisme de vérification et l'équipe de vérification. Ainsi, une évaluation des risques pour l'impartialité a été réalisée par l'équipe de vérification afin d'évaluer les conflits d'intérêts (réels et potentiels) entre elle-même, l'organisme de vérification et l'émetteur. Une déclaration d'absence de conflit d'intérêts est disponible en annexe.

## **8 DOSSIERS DE VÉRIFICATION**

Tous les documents fournis initialement par Gazifère ou recueillis lors des activités de vérification (photocopies, photos, notes des vérificateurs, fichiers électroniques, correspondances électroniques ou autres) sont conservés sous format électronique sur un serveur sécurisé ou dans un classeur à accès restreint si seulement une copie papier est disponible. L'ensemble de ces documents sera conservé pour une durée minimale de sept ans.

Les dossiers de vérification peuvent être fournis sur demande écrite pour des motifs raisonnables et avec le consentement écrit de Gazifère.

## **9 FAITS DÉCOUVERTS APRÈS LA VÉRIFICATION**

Si des écarts importants sont découverts après la vérification, Enviro-accès devrait en être informée par écrit dans les meilleurs délais. Au besoin, le rapport de vérification sera rectifié et un nouvel avis de vérification pourrait être émis.

# ANNEXES

---

# DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

## *Organisme de vérification*

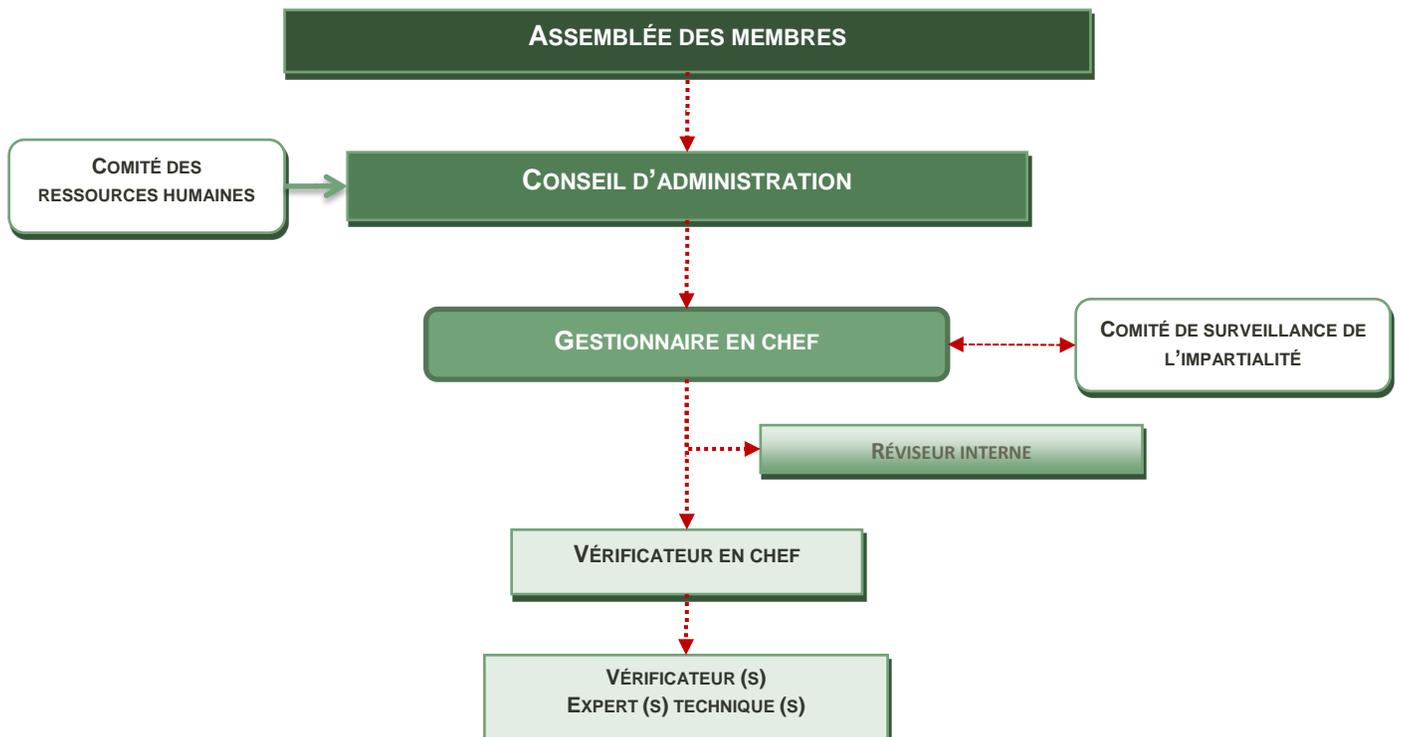
Enviro-access inc. est un organisme accrédité selon la norme *ISO 14065:2007* par le Conseil canadien des normes dans le cadre du « Programme d'accréditation pour les gaz à effet de serre (PAGES) » pour le secteur technique « Services ».

### **Organisme de vérification :**

#### **Enviro-access inc.**

85, rue Belvédère Nord  
Bureau 150  
Sherbrooke (Québec) J1H 4A7  
Tél. : (819) 823-2230  
Télé. : (819) 823-6632  
[enviro@enviroaccess.ca](mailto:enviro@enviroaccess.ca)

## *Organigramme de l'organisme de vérification*



NOM	RÔLE (s)	TITRE ET COORDONNÉES
<b>Claude Bégin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Président du Conseil d'administration</li> <li>➤ Membre du Comité des ressources humaines</li> </ul>	48 Place Berlioz Candiac QC J5R 3Z5
<b>Manon Laporte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Gestionnaire en chef</li> </ul>	Présidente-directrice générale <b>Enviro-accès inc.</b> 85, rue Belvédère Nord, Bureau 150 Sherbrooke QC J1H 4A7
<b>Jean-Maurice Plourde</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vice-président du Conseil d'administration</li> <li>➤ Membre du Comité des ressources humaines</li> </ul>	763 Jacques-Berthiaume Québec QC J1J 3W4
<b>Serge Pichette</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Secrétaire du Conseil d'administration</li> </ul>	Avocat et agent de marques de commerce <b>Cain Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c.r.l.</b> 630, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 2780 Montréal QC H3B 1S6
<b>Guy Fouquet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Membre du Conseil d'administration</li> <li>➤ Membre du Comité de surveillance de l'impartialité</li> </ul>	Vice-président Aménagement, Environnement et Sciences de la Terre <b>Groupe S.M. inc.</b> 740, rue Galt Ouest, 2 <sup>e</sup> étage Sherbrooke QC J1H 1Z3
<b>Richard Royer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Membre du Conseil d'administration</li> <li>➤ Membre du Comité des ressources humaines</li> </ul>	Ingénieur <b>Kanitek</b> 150, rue de Vimy Nord Sherbrooke QC J1J 3M7
<b>Allison Marchildon</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Présidente du Comité de surveillance de l'impartialité</li> </ul>	Professeure adjointe — Responsable des programmes en éthique appliquée <b>Université de Sherbrooke</b> 150, Place Charles-Lemoine, bureau 12 730 Longueuil QC J4K 0A8
<b>Jean Lacroix</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Membre du Comité de surveillance de l'impartialité</li> </ul>	Président-directeur général <b>Réseau Environnement et AQME</b> 225 boul. Crémazie Est, bureau 750 Montréal QC H2M 1L5

### *Attestation d'impartialité*

Enviro-accès et son équipe de vérification ont réalisé une évaluation des risques de conflits d'intérêts selon l'article 6.10 du *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère* (RDOCÉCA). Aucun conflit d'intérêts (réel et potentiel) n'a été décelé.

Enviro-accès déclare que les exigences de l'article 6.10 sont satisfaites et que le risque de conflit d'intérêts est acceptable.

---

#### **ENVIRO-ACCÈS INC.**

Manon Laporte, B.Sc., M.B.A.

Présidente-directrice générale

## PERSONNES INTERVIEWÉES AU COURS DE LA VISITE

Nom	Rôle / Responsabilité	Sujet (s) abordé (s)
<b>Chantal Lanthier</b>	➤ Analyste financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retraçage de données</li> <li>- Processus de recueil, de traitement et de déclaration des émissions de GES</li> <li>- Conception et maintenance du système d'informations GES</li> <li>- Processus qui garantissent l'exactitude des données et informations GES (contrôles mis en place)</li> </ul>
<b>Lucie Bigelow</b>	➤ Directrice des finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de gaz perdu considéré comme acceptable par la Régie de l'énergie</li> </ul>
<b>Julie-Christine Lacombe</b>	➤ Coordinatrice, Plan global en efficacité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des clients visés au premier alinéa de l'article 2 du <i>Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (RSPEDE)</i></li> </ul>
<b>Benoit Lauzon</b>	➤ Superviseur opération	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retraçage de données</li> </ul>
<b>Mathieu Miron</b>	➤ Analyste de système	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation des données</li> </ul>

# DÉCLARATION GES 2013 DE GAZIFÈRE

---

# Inventaire québécois des émissions atmosphériques

## Déclaration annuelle 2013 - À valider

Gazifère inc.

Gazifère inc.

## Établissement

Gazifère inc.

Gazifère inc.

706 boulevard Gréber, Gatineau (Québec) J8V3P8

## Codes SCIAN

221210 (principal)

## Contacts de l'établissement

Julie-Christine Lacombe

Responsable de la déclaration

Responsable de l'environnement

Responsable de transmission de la déclaration

706, boul. Gréber BUR 706

Gatineau

J8V3P8

819 776-8812

Julie-Christine.Lacombe@gazifere.com

Lise Meloche

Directeur de l'établissement

706, boul. Gréber

Gatineau

J8V3P8

819 776-8813

Lise.Meloche@enbridge.com

## Déclaration annuelle – Contaminants de l'annexe A

Je déclare que les émissions totales annuelles pour chacun des contaminants de l'annexe A, visées par les articles 4 et 5, sont sous les seuils de déclaration du règlement.

## Déclaration annuelle – Gaz à effet de serre

[ ] Je déclare que les émissions totales annuelles de gaz à effet de serre de l'annexe A.1, visées par l'article 6.1, sont sous les seuils de déclaration du règlement.

Quantité totale de GES (article 6.2 1°) excluant les émissions de gaz à effet de serre ayant été captées, stockées, valorisées ou transférées hors de l'établissement et les émissions déclarées selon les protocoles QC.17 et QC.30 : 0 tm éq. CO2

Quantité totale d'émissions de CO<sub>2</sub> attribuables à la combustion de la biomasse et de biocombustibles (6.2 4°) : 0 tm

Quantité totale d'émissions de CO<sub>2</sub> attribuables à la fermentation de la biomasse et de biocombustibles (6.2 4 1°) : 0 tm

Pour les établissements des secteurs visés à l'annexe A du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre, la quantité totale de GES excluant les émissions ayant été captées, stockées, valorisées ou transférées hors de l'établissement, les émissions visées au deuxième alinéa de l'article 6.6 et les émissions calculées conformément aux protocoles QC.17 et QC.30 (6.2 2.3°). Pour les autres, inscrire 0. 0 tm éq. CO2

Tableau 4 : Identifier les matières (matières premières, produits, combustibles, etc.) qui sont utilisées pour les calculs des GES ou dont vous devrez déclarer une quantité exigée dans les protocoles correspondant à vos activités

Type	Catégorie	Nom de la matière première, du produit ou du combustible
Combustible	Gaz de pétrole	Gaz naturel

En tant qu'émetteur, êtes-vous visé par l'article 6.6 du RDOCECA et par l'article 19 du SPEDE? : Oui.

## Annexe QC.30 – Distribution de carburants et de combustibles

	Méthode	Émission de GES (tm éq. CO <sub>2</sub> )
Les émissions annuelles attribuables à l'utilisation des carburants et des combustibles distribués pour consommation au Québec, en excluant les carburants et les combustibles autres que les essences automobiles ou le carburant diesel pour fins de transport utilisés par un émetteur pour ses établissements visés au premier alinéa de l'article 2 du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (c. Q-2, r. 46.1) qui est tenu de couvrir ses émissions de gaz à effet de serre en vertu de l'article 19 de ce règlement.	QC.30.3	263 294

Tableau 30.1 : La quantité annuelle totale de chacun des carburants et des combustibles distribués pour consommation au Québec, mesurée aux points primaires de distribution ou d'échange ou au point de réception des carburants et des combustibles acquis de l'extérieur du Québec par l'émetteur pour sa propre consommation, en incluant les carburants et les combustibles utilisés par un émetteur visé au premier alinéa de l'article 2 du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre qui est tenu de couvrir ses émissions de gaz à effet de serre en vertu de l'article 19 de ce règlement

Combustible	Quantité annuelle
Gaz naturel	184 702 millier de mètres cubes

Tableau 30.2 : La quantité annuelle totale de chacun des carburants et des combustibles distribués pour consommation au Québec, mesurée aux points primaires de distribution ou d'échange ou au point de réception des carburants et des combustibles acquis de l'extérieur du Québec par l'émetteur pour sa propre consommation, en excluant les carburants et les combustibles utilisés par un émetteur visé au premier alinéa de l'article 2 du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre qui est tenu de couvrir ses émissions de gaz à effet de serre en vertu de l'article 19 de ce règlement

Combustible	Quantité annuelle
Gaz naturel	139 383 millier de mètres cubes

Tableau 30.3 : Le nom et les coordonnées de chaque émetteur visé au premier alinéa de l'article 2 du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre qui est tenu de couvrir ses émissions de gaz à effet de serre en vertu de l'article 19 de ce règlement et à qui il a distribué dans l'année des carburants et combustibles ainsi que la quantité annuelle totale distribuée à chacun

Émetteur	Établissement	Adresse de l'établissement
PF Résolu Canada Inc.	Gatineau	79, rue Main Gatineau (Québec) J8P 4X6

### Annexe QC.30 – Distribution de carburants et de combustibles

Émetteur	Établissement	Adresse de l'établissement
----------	---------------	----------------------------

Tableau 30.4: La quantité totale de chaque carburant et combustible distribué à cet établissement

Combustible	Quantité annuelle
Gaz naturel	[REDACTED]

Papiers White Birch	Papier Masson	2 Chemin de Montréal O. Gatineau, Québec J8M 2E1
---------------------	---------------	---

Tableau 30.4: La quantité totale de chaque carburant et combustible distribué à cet établissement

Combustible	Quantité annuelle
Gaz naturel	[REDACTED]

Produits Kruger S.E.C.	Usine de Gatineau (Laurier)	20, rue Laurier, C.P. 3200, Succ. B Gatineau (Québec) J8X 4H3
------------------------	-----------------------------	--

Tableau 30.4: La quantité totale de chaque carburant et combustible distribué à cet établissement

Combustible	Quantité annuelle
Gaz naturel	[REDACTED]

Identifier le nombre de fois où les méthodes d'estimation des données manquantes prévues à QC.30.5 ont été utilisées :

0

Annexe complétée :

Oui

